

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Nettoyant vitres Stingray UG (FR)

La fiche de données de sécurité est conforme à Règlement (UE) 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Date de délivrance	25.10.2018
Date de révision	08.04.2022

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit	Nettoyant vitres Stingray UG (FR)
N° article	Nettoyant vitres Stingray: SRL01; Kit Stingray: SRKTH / SRKT2 / SRKT3 / SRKT2B/ SRKT3B

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

l'effet précis	Description: Détergent
Groupe de produits	Agent de nettoyage
Utilisation de la substance/préparation	Nettoyant pour verre - non aérosol
Mises en garde relatives à l'utilisation	Aucune contre-indication n'est identifiée.
Utilisation industrielle	Oui
Utilisation professionnelle	Oui
Utilisation consommateur	Oui

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de société	Unger Germany GmbH
Adresse postale	Piepersberg 44
Code postal	D-42653
Ville	Solingen
Pays	Allemagne
Numéro de téléphone	+49 (0) 212 2207 0

Fax	+49 (0) 212 2207 222
E-mail	compliance@ungerglobal.com
Site Internet	www.ungerglobal.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence	Numéro de téléphone: +49 (0) 212 22 07 0 Description: Heures d'ouverture: du lundi au jeudi 8 heures-17 heures, le vendredi 8 heures-16 heures
----------------------------	---

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Notes de classification CLP	Selon les critères du règlement (CE) n ° 1272/2008 (CLP) ne sont pas classés comme dangereux.
Informations supplémentaires relatives à la classification	Aucunes informations notées.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conseils de prudence	P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Détersifs	Ingrédients selon le règlement sur les détergents 648/2004: moins de 5% de tensioactifs anioniques, tensioactifs non ioniques, parfums.

2.3. Autres dangers

Impact physicochimique	Cf. section 9 pour information physico-chimique.
Impact sur la santé	Cf. section 11 pour les informations toxicologiques
Effets environnementaux	Cf. la section 12 pour l'information sur l'écologie.
Effets et symptômes en cas de mauvaises utilisations	Aucune information requise.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Nom du composant	Identification	Classification	Contenu	Remarques
Alcools, C9-11 éthoxylé (EU)	N° CAS: 68439-46-3 N° CE: 614-482-0 N° d'enregistrement REACH: 01-2119980051-45	Eye Dam. 1; H318	< 1 % poids/poids	
Lauryl sulfate de sodium (EU)	N° CAS: 151-21-3 N° CE: 205-788-1	Acute tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315	< 1 % poids/poids	

	N° d'enregistrement REACH: 01-2119489461-32	Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	
Propane-2-ol	N° CAS: 67-63-0 N° CE: 200-661-7 N° index: 603-117-00-0 N° d'enregistrement REACH: 01-2119457558-25	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	< 1 % poids/poids
Description du mélange	Solution aqueuse de substances organiques. Clair. Bleu clair. Non visqueux.		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Généralités	Placer la personne inconsciente sur le côté en position latérale de sécurité et vérifier qu'elle peut respirer. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Inhalation	Compte tenu de la taille réduite de l'emballage, le risque d'inhalation est minime. EN CAS D'INHALATION: Aller à l'air frais et se reposer.
Contact avec la peau	Laver la peau avec de l'eau et du savon.
Contact avec les yeux	Rincer abondamment immédiatement à l'eau claire pendant 15 minutes. Enlever les lentilles de contact et bien écarquiller l'oeil. En cas d'irritation prolongée, se rendre aux urgences et apporter cette fiche.
Ingestion	Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau (200-300 ml). Ne jamais faire boire une personne sans connaissance. NE PAS FAIRE VOMIR ! En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets aigus	Cf. section 11.1 - Informations sur les effets toxicologiques.
---------------------------	--

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Détails spécifiques sur les antidotes	Decontamination, un traitement symptomatique. Aucun antidote spécifique connu.
---------------------------------------	--

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	Ce produit est incombustible. Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.
Moyen d'extinction inapproprié	Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'incendie et d'explosion	Ce produit est ininflammable.
Produits de combustion dangereux	Dioxyde de carbone (CO ₂). Monoxyde de carbone (CO). Gaz sulfureux (SO _x). Produits de décomposition organiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection individuelle (EPI)

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Précautions individuelles

Assurer une protection individuelle appropriée (y compris une protection respiratoire) durant l'enlèvement du produit répandu dans une atmosphère confinée.

Pour les secouristes

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Décontamination

Absorber les déversements avec une matière absorbante adéquate. Balayer vers le haut ou le sucer avec un aspirateur industriel, conserver dans des récipients fermés pour élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Autres instructions

cf. section 8 pour la protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques. Éviter le contact avec les yeux et le contact prolongé avec la peau. Éviter de manger, de boire ou de fumer pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Entreposer à une température modérée dans un endroit sec et bien aéré.

Conditions de conservation sécurisée

Prérequis pour les salles d'entreposage et les récipients de stockage

Stockage dans les couloirs, passages, escaliers, couloirs d'accès pour le public, les toitures, combles et les aires de travail est interdite.

Indications sur l'assemblage de l'entreposage

Aucune incompatibilité connue.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations	Cf. section 1.2
-----------------	-----------------

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Nom du composant	Identification	Valeurs limites	Année
Propane-2-ol	N° CAS: 67-63-0		
Composant	Propane-2-ol		
Usage prévu, limite d'exposition professionnelle	Pays d'origine: Deutschland Type de valeurs limite: AGW Valeur limite (8 h): 200 ppm Limitation de la valeur de pointe: 2 Source: www.baua.de Commentaires: DFG, Y 01/06		
Valeur limite biologique	Procédures de surveillance recommandées: DFG Analyse de l'air: Méthode n ° 3 mélanges solvant. MTA / MA-016 / A89: Détermination d'alcools (alcool isopropylique, l'alcool isobutylique, l'alcool de n-butyle) dans l'air. MétroPol Fiche 077: alcool en C3 à C8.		
Composant	Propane-2-ol		
Valeur limite biologique	VME (8 h): 0,025 mg/m³ Matériau d'essai: Vollblut Commentaires: Parameter Aceton		

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures préventives visant à empêcher l'exposition

Mesures relatives à l'organisation et visant à éviter l'exposition	Nettoyer soigneusement les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé le produit, avant de manger, de boire et WC utilisation, et à la fin du quart de travail.
Mesures techniques visant à éviter l'exposition	Utiliser des mesures d'ingénierie pour réduire la contamination de l'air au niveau d'exposition permis.

Protection des yeux / du visage

Propriétés requises	Porter des lunettes de sécurité approuvées et bien ajustées si les projections sont probables.
---------------------	--

Protection des mains

Protection de la peau / des mains, contact de longue durée	Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.
Matériaux appropriés	Gants en caoutchouc nitrile, PVA ou Viton sont recommandés.
Matériaux inappropriés	En cuir ou en textile
Temps de protection	Valeur: >480 min
Épaisseur des matériaux des gants	Valeur: 0,4 mm

Remarques relatives à la protection des mains

En fonction des données d'essai.

Protection de la peau

Vêtements de protection appropriés

Généralement vêtements de travail régulière suffisantes.

Protection respiratoire

Protection respiratoire nécessaire à

Dans des conditions normales d'utilisation protection respiratoire ne devrait pas être nécessaire.

Remarques relatives à la protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante ou d'échauffement du produit, porter un appareil respiratoire approprié à filtre anti-gaz (type A2).

Hygiène / Environnement

Mesures d'hygiène spécifiques

Aucunes procédures particulières, mais une bonne hygiène personnelle est conseillée, surtout lors de la manipulation des produits chimiques. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide. Non-visqueuse.
Couleur	Clair. Bleu clair.
Odeur	Odeur de pomme.
pH	Statut: À l'état de livraison Commentaires: Aucunes informations notées. Statut: En solution aqueuse Valeur: 6,5 - 8,5
Point d'ébullition	Valeur: 212 °F
Point d'éclair	Commentaires: Aucunes informations notées.
Taux d'évaporation	Commentaires: Aucunes informations notées.
Inflammabilité	Aucunes informations notées.
Pression de vapeur	Commentaires: Aucunes informations notées.
Densité de vapeur	Commentaires: Aucunes informations notées.
Densité	Valeur: 1 g/cm ³
Solubilité	Moyen: Eau Commentaires: miscible illimité
Température de décomposition	Commentaires: Aucunes informations notées.
Viscosité	Valeur: 5 - 10 centipoise Commentaires: Aucunes informations notées.
Propriétés explosives	Pas explosif

Propriétés oxydantes	Pas oxydant
----------------------	-------------

9.2. Autres informations

Point de ramollissement	Commentaires: Pas de données disponibles
-------------------------	--

Risques physiques

Contenu de VOC	Valeur: < 0,1
Dimension de la particule	Commentaires: Techniquement impossible à réaliser.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Stable dans les conditions normales.
------------	--------------------------------------

10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable à température normale et l'emploi recommandé.
-----------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses conditions normales de stockage et de conditions d'utilisation sont connus.
--------------------------------------	--

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Échauffement.
---------------------	---------------

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter	Acides forts. Oxydants forts.
-------------------	-------------------------------

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO ₂). Gaz sulfureux (SO _x). Produits de décomposition organiques.
-------------------------------------	--

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Autres données toxicologiques	Aucunes informations notées. ATE (Oral): >5000 mg/kg (calculated)
-------------------------------	---

Autres informations concernant les risques de santé

Inhalation	Les aérosols irritent les voies respiratoires et peuvent entraîner la toux et des troubles respiratoires.
Contact avec la peau	Pas de mises en garde spécifiques pour la santé. Non irritant.
Contact avec les yeux	Le gaz et la vapeur dans les yeux peuvent causer des irritations et des douleurs cuisantes.

Ingestion	Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.
Sensibilisation	Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.
Mutagénicité	Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.
Cancérogénicité, autres informations	Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.
Toxicité pour la reproduction	Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, expérience humaine	Pas de données disponibles, probablement pas de toxicité chronique.
Évaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, classification	Pas de données disponibles, probablement pas de toxicité subchronique.
Risque d'aspiration, commentaires	Aucunes informations notées.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité	Aucune information disponible.
-------------	--------------------------------

12.2. Persistance et dégradabilité

Description et évaluation de la persistance et de la dégradabilité	Tous les composants organiques sont considérés biodégradables.
--	--

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation, commentaires	Ce produit ne provoque pas de bio-accumulation.
-------------------------------	---

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les effets possibles sur l'environnement.
----------	--

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats d'évaluation PBT et vPvB	Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.
------------------------------------	--

12.6. Autres effets néfastes

Potentiel d'appauvrissement de l'ozone (PAO)	Commentaires: La couche d'ozone effet n'est pas connu.
Potentiel de création d'ozone photochimique (PCOP)	Commentaires: De formation d'ozone effet n'est pas connu.
Potentiel de réchauffement de la planète (PRP)	Commentaires: Effet de réchauffement global n'est pas connue.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination appropriées du produit chimique	Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux. Aucune méthode spécifique d'élimination nécessaire.
Code de déchets CED	Code de déchets CED: 070601 eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses Classé déchet dangereux: Non
l'UE Règlements	Inventaire européen des déchets conformément à la décision 2014/955 / UE sur la liste des déchets

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Commentaires	Aucunes recommandations.
--------------	--------------------------

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Commentaires	Aucunes recommandations.
--------------	--------------------------

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Commentaires	Aucunes recommandations.
--------------	--------------------------

14.4. Groupe d'emballage

Commentaires	Aucunes recommandations.
--------------	--------------------------

14.5. Dangers pour l'environnement

Commentaires	Aucunes recommandations.
--------------	--------------------------

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucunes recommandations.
---	--------------------------

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Transport en vrac (oui/non)	Non
-----------------------------	-----

ADR/RID Autres informations

Autres informations utiles ADR/RID	Aucunes recommandations.
------------------------------------	--------------------------

ADN Autres informations

Autres informations utiles ADN	Aucunes recommandations.
--------------------------------	--------------------------

IMDG Autres informations

Autres informations utiles IMDG	Aucunes recommandations.
---------------------------------	--------------------------

ICAO/IATA Autres informations

Autres informations utiles ICAO/ IATA	Aucunes recommandations.
Autre transport, général	N'est pas soumis aux réglementations internationales concernant le transport de marchandises dangereuses (IMDG, ICAO / IATA, ADR / RID).

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive CEE	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
Détergifs	Ingrédients selon le règlement sur les détergents 648/2004: moins de 5% de tensioactifs anioniques, tensioactifs non ioniques, parfums.
Références (législation/ réglementation)	Ordonnance n°2001-173 du 22 février 2001 relative à la transposition de la directive 92/85/CEE du Conseil du 19 octobre 1992 concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail. Loi sur les produits dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3), dernière modification 2015-02-11. Décret No. 97-106 du 3 février 1997 relatif à la prévention des risques résultant de l'usage des générateurs d'aérosols. Décret no 2002-540 du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets. Décret no 2006-623 du 29 mai 2006 relatif à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules.
Commentaires	Ingrédients selon le règlement sur les détergents 648/2004: moins de 5% de tensioactifs anioniques, tensioactifs non ioniques, parfums.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de sécurité chimique réalisée	Non
Évaluation de sécurité chimique	Aucunes informations notées.
Scénarios d'exposition pour le mélange	Non
Commentaires concernant les scénarios d'exposition	Aucunes recommandations.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Notes du fournisseur	Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances sur le produit concerné, à la date d'établissement de la fiche. Elles présupposent une manipulation adéquate de ce produit dans les conditions normales et conformément à l'usage spécifié sur l'emballage ou dans d'autres documentations techniques appropriées. Toute autre utilisation du produit, y compris en combinaison avec un autre produit ou un autre procédé, s'effectue sous la seule responsabilité de l'utilisateur.
----------------------	---

Liste des mentions H (de danger pertinentes (visées aux sections 2 et 3).	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H302 Nocif en cas d'ingestion. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils relatifs à la formation	Pas pertinent.
Restrictions d'emploi recommandées	Pas pertinent.
Notes de l'utilisateur	Dans le cas de mélanger le produit avec d'autres produits ou dans le cas de traitement, les informations sur cette fiche de données de sécurité est pas nécessairement valable pour la nouvelle matière ainsi produite, autant que ne le dit expressément le contraire.
Version	1

Adelya, Terre d'Hygiène